

ACTION URGENTE

UN PRISONNIER D'OPINION EN GRÈVE DE LA FAIM

Mohammad Ali Taheri, maître spirituel, a entamé une grève de la faim le 13 août afin de protester contre sa condamnation à mort et le refus des autorités iraniennes de lui permettre de s'entretenir avec ses avocats. Son état de santé se dégrade. Cet homme est un prisonnier d'opinion.

Mohammad Ali Taheri, maître spirituel, observe une grève de la faim (n'absorbant que de l'eau) depuis 57 jours. En jeunant, il entend protester contre sa condamnation à mort, ainsi que contre le refus des autorités iraniennes de lui permettre de parler à ses avocats, qu'il n'a pas pu revoir depuis le 22 août, et leur refus de lui remettre un exemplaire de son jugement, qui cite la raison de sa condamnation à la peine capitale. Il proteste également contre l'omission dans son dossier d'une déclaration de 200 pages qu'il avait précédemment rédigée pour sa défense et remise à la personne chargée de son interrogatoire, et contre le fait que les autorités carcérales refusent de lui fournir un stylo et du papier pour écrire une nouvelle déclaration dans le cadre de son recours auprès de la Cour suprême. Les avocats de Mohammad Ali Taheri ont fait appel contre sa condamnation à mort le 18 août, et son cas a été transmis à la Cour suprême, qui a pour l'instant refusé de préciser à quel stade en est cette procédure. L'état de santé de Mohammad Ali Taheri se détériore : il a perdu du poids et souffre d'hypotension. Il a été conduit à la clinique de la prison pendant quelques heures le 18 septembre après avoir perdu connaissance.

Mohammad Ali Taheri a été condamné à la peine capitale le 1er août 2015 pour « diffusion de la corruption sur terre » (*efsad e fel arz*). Cet homme a comparu deux fois, le 11 mars et le 29 avril, devant la 26^e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran. Il avait déjà été condamné en octobre 2011 à cinq ans de prison, 74 coups de fouet et une amende de neuf milliards de rials (soit environ 260 000 euros) pour plusieurs infractions, dont « outrage aux valeurs sacrées de l'islam ». Ces deux séries de condamnations sont en relation avec ses enseignements et pratiques, notamment l'établissement du groupe spirituel *Erfan e Halgheh*. Mohammad Ali Taheri purge sa peine à l'isolement dans la section 2A de la prison d'Evin, à Téhéran, qui est gérée par les *pasdaran* (gardiens de la révolution).

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en persan, en anglais, en arabe, en français, en espagnol ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités iraniennes à annuler la condamnation à mort de Mohammad Ali Taheri et à le libérer immédiatement et sans condition car c'est un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits à la liberté de conviction, d'expression et d'association ;
- faites part de votre inquiétude quant au fait que Mohammad Ali Taheri ait été condamné à mort pour ses enseignements spirituels, et précisez qu'aux termes du droit international relatif aux droits humains, la peine capitale ne peut être appliquée que pour « les crimes les plus graves », que les normes internationales limitent aux homicides volontaires ;
- en attendant, appelez-les à garantir que Mohammad Ali Taheri ne soit pas détenu à l'isolement et puisse recevoir les soins médicaux dont il a besoin.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 19 NOVEMBRE 2015 À :

Guide suprême de la République islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
The Office of the Supreme Leader
Islamic Republic Street – End of Shahid
Keshvar Doust Street
Tehran, République islamique d'Iran
Twitter : @khamenei_ir (en anglais),
@Khamenei_es (en espagnol).
Courriel *via* site Internet :
<http://www.leader.ir/langs/fr/index.php?p=suggest>

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Votre Excellence,**

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadegh Larijani
c/o Public Relations Office
Number 4, Deadend of 1 Azizi
Above Pasteur Intersection
Vali Asr Street
Tehran, République islamique d'Iran
Courriel : info@humanrights-iran.ir
**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Président de la République
Hassan Rouhani
The Presidency
Pasteur Street, Pasteur Square
Tehran, République islamique d'Iran
Courriel : media@rouhani.ir
Twitter : @HassanRouhani (en anglais)
et @Rouhani_ir (en persan)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays. (adresse/s à compléter) :

Name Address 1 Address 2 Address 3 fax Fax number courriel Email address formule d'appel Salutation

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 212/14. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/MDE13/047/2014/fr/>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN PRISONNIER D'OPINION EN GRÈVE DE LA FAIM

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Mohammad Ali Taheri a précédemment mené 12 grèves de la faim et essayé de se suicider à quatre reprises pour protester contre son maintien prolongé en détention à l'isolement, l'absence de contacts avec sa famille et son avocat, et les nombreuses menaces de mort le visant lui, sa femme et ses enfants. Après sa 12^e grève de la faim, menée du 6 au 26 décembre 2014, les autorités lui ont donné la permission de consulter l'avocat de son choix. Il a depuis lors été autorisé à voir sa femme et ses enfants toutes les semaines, et son frère et sa sœur tous les mois. Ces visites ont lieu dans une « cabine » (derrière une vitre) et les conversations sont surveillées par des responsables de la prison.

Mohammad Ali Taheri n'a pas été autorisé à recevoir la visite d'un seul de ses trois avocats depuis le 22 août 2015. Un de ses avocats s'est rendu à la Cour suprême le 28 septembre 2015 afin de se renseigner sur la progression de son appel mais la Cour a refusé de l'informer, et même de lui dire quelle chambre de la Cour examinerait l'appel.

Les autorités iraniennes et les médias qu'elles contrôlent - comme les agences de presse Fars, Raja et Adyan - ont plusieurs fois accusé Mohammad Ali Taheri de « diffusion de la corruption sur la terre » avant son procès. Le 21 novembre 2014, par exemple, le procureur général iranien Hojjat al Eslam Ebrahim Raisi l'a qualifié de « corrupteur sur terre » (*mofsed fel arz*). En août 2011, la deuxième chaîne publique nationale a diffusé les « aveux » de Mohammad Ali Taheri, dans lesquels il dénonçait ses propres enseignements et appelait ses disciples à s'abstenir de diffuser ses enregistrements audio et ses écrits. De tels agissements vont à l'encontre de la présomption d'innocence, qui est un principe essentiel du droit à un procès équitable.

Mohammad Ali Taheri est détenu à l'isolement à la section 2A de la prison d'Evin depuis son arrestation, le 4 mai 2011, soit plus de quatre ans. Cette section de la prison, qui est administrée par les *pasdaran* (gardiens de la révolution), ne fait pas l'objet d'une supervision adéquate de la part de la justice et des autorités carcérales. Le Comité des droits de l'Homme, qui est chargé de suivre la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Iran est partie, a déclaré dans son Observation générale n° 20 que le maintien en détention à l'isolement pouvait constituer une violation de l'interdiction de la torture et d'autres mauvais traitements aux termes de l'article 7 du PIDCP.

Mohammad Ali Taheri a créé la doctrine *Erfan e Halgheh* après avoir reçu des « inspirations spirituelles » pendant 13 ans, lui permettant de se connecter à une « conscience cosmique ». En 2006, il a ouvert en toute légalité un institut culturel et pédagogique du même nom que sa doctrine à Téhéran, dans le but de développer et de répandre ses nouvelles convictions spirituelles et les pratiquer avec ses disciples dans le cadre de « séances de guérison » qui semblent axées sur des traitements alternatifs. Les trois bureaux de cet institut à Téhéran ont été fermés par les autorités iraniennes en août 2010 : Mohammad Ali Taheri avait été arrêté le 18 avril de la même année et se trouvait en détention depuis plus de deux mois. Selon l'agence de presse Fars, au moins 30 enseignants de l'*Erfan e Halgheh* ont été condamnés à des peines de prison allant de un à cinq ans pour « outrage aux valeurs sacrées de l'islam ». L'article 18 du PIDCP dispose que « toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ». Ce droit implique la liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix. Ce droit implique aussi la liberté de manifester sa conviction, individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte, les pratiques et l'enseignement.

Nom : Mohammad Ali Taheri
Homme

